

Info - municipal - Février



Voici votre conseil municipal 2021-2025



JUSQU'AU PINACLE

Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: municipalité de Saint-Claude





Nouvelles municipales

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS AVEC LA VILLE DE WINDSOR

La présente entente a pour objet de permettre aux résidents de LA MUNICIPALITÉ d'avoir accès aux services et infrastructures de loisirs et culturels de LA VILLE de WINDSOR, et de s'inscrire aux activités de loisirs organisés et administrés par LA VILLE, ou ses organismes mandataires ou affiliés, incluant les associations sportives partenaires, sur la même base que les résidents de LA VILLE, moyennant compensation financière pour les services fournis.

La présente entente est établie pour une durée de quatre (4) années. Elle débute le 1^{er} janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2025.

Voici les **infrastructures et services de loisirs et culturels** qui font parties de l'entente

- Centre J.-A. Lemay
- Piscine extérieure
- Jeux d'eau
- Parc Carmen C. Juneau
- Terrains de soccer
- Terrain de balle
- Terrains de tennis
- Patinoires extérieures
 - Dominic-Fontaine
 - Patinoire extérieure de la rue Du Parc
 - Patinoire extérieure de Greenlay
- Parc canin
- Parc historique de la Poudrière de Windsor
- Sentiers de la Poudrière



ORGANISMES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Association de hockey mineur de Windsor
Association de soccer mineur de Windsor (Club Le Nitro)
Association de crosse mineure de Windsor
Le club de patinage artistique - Les Patins d'argent de Windsor
Corps de cadets 2950 de Windsor
Les scouts de Windsor

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-331 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro 2022-331 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les règles déontologiques devant guider la conduite des employés municipaux.

Le *Règlement numéro 2022-331 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 8 février 2022.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données, par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Claude,

Que lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, le conseil procédera au dépôt des états financiers 2021 préparés par la firme comptable Deloitte.

Toutes personnes qui désirent poser des questions peuvent faire parvenir les questions par courriel à directric@st-claude.ca.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Saint-Claude, ce 7 février 2022

France Lavertu

Directrice générale

Greffière-trésorière

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2022-2027

La Coopérative de travail Niska, Madame Isabelle Mercieca, conseillère en développement, a été mandaté à l'élaboration du plan de développement de la municipalité de Saint-Claude.

Les 3 orientations du plan de développement sont :

- ◆ **1-DÉVELOPPEMENT SOCIAL : attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés**
- ◆ **2-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutenir et développer l'entrepreneuriat**
- ◆ **3-PROTÉGER, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE LAC BOISSONNEAULT**

La vision de l'avenir de la municipalité

Saint-Claude, c'est la tranquillité et les grands espaces, en respect du territoire et des milieux naturels, le lac Boissonneault.

Les familles y vivent en harmonie, dans une communauté dynamique et chaleureuse.

Voici des actions retenues lors du budget 2022 :

1-DÉVELOPPEMENT SOCIAL : attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés

1.1.2– Animer des activités d'accueil (1000\$)

1.5.3– Offrir des activités pour adolescents en été (1000\$)

2-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutenir et développer l'entrepreneuriat

2.1.2– Mettre des panneaux d'accueil aux entrées du village et sur les bâtiments municipaux (20 000\$)

2.3.1– Mettre à jour et améliorer la liste des produits et services

3-PROTÉGER, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE LAC BOISSONNEAULT

3.3.4– Mener des activités de sensibilisation et d'éducation à la gestion des espèces exotiques envahissantes—patrouille verte MRC (2 300\$)

3.3.6– Mettre en place une station de lavage des bateaux (15 000\$)



FORMATION DES COMITÉS

En novembre dernier avaient lieu les élections municipales et il a lieu de nommer d'établir des comités de travail afin d'améliorer le fonctionnement organisationnel de l'administration municipale;

Voici la formation des comités:

Sécurité publique Incendie Police Mesure d'urgence	Yves Gagnon	Marco Scrosati	Nicole Caron
Transport - Voirie Réseau routier Éclairage de rues VTT Signalisation	Yvon Therrien	Étienne Hudon-Gagnon	Marco Scrosati
Lac Boissoneault et environnement Lac Boissoneault Barrage Station épuration	Nicole Caron	Étienne Hudon-Gagnon	Lucie Coderre
Loisirs - culture Salle Activités Parcs Bibliothèque Info municipal	Nicole Caron	Yves Gagnon	Yvon Therrien
Embellissement et plan de développement	Étienne Hudon-Gagnon Yvon Therrien	Marco Scrosati Yves Gagnon	Lucie Coderre Nicole Caron
Relation de travail et ressources humaines	Yves Gagnon	Marco Scrosati	Lucie Coderre
Représentant Trans-Appel	Nicole Caron	Substitut Yves Gagnon	
C.É école	Étienne Hudon-Gagnon	Substitut Marco Scrosati	
C.C.U.	Yves Gagnon	Substitut Étienne Hudon-Gagnon	
Réseau Biblio	Lucie Coderre	Nicole Caron	

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-330 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro 2022-330 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil,

Le *Règlement numéro 2022-330 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 8 février 2022.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

Comment payer vos taxes municipales?

- 1-En argent en personne au bureau municipal
- 2-En chèque
- 3-Via votre institution bancaire

Voici une liste (non exhaustive) des institutions bancaire auquel la municipalité a adhéré. Vous pouvez faire le paiement de votre compte de taxe comme vous paieriez une facture. (Si votre institution bancaire ne figure pas sur la liste, vous pouvez en faire la demande a votre institution).



Comment payer en ligne :

- Rendez-vous sur le site internet de votre institution bancaire
- Sélectionner payer une facture
- Vous ajoutez la municipalité de Saint-Claude comme un compte à payer
- Le numéro de SIPC de la municipalité est le 1064
- Vous devez inscrire VOTRE NUMÉRO DE CLIENT (qui est différent de 1064) afin que l'on affecte le montant au bon compte.

NOM	VOTRE NOM		
MATRIQUE	111 111 111	000 0007	
SIPC	1064		695,75 \$
Municipalité de St-Claude			0,00 \$
	INTÉRÊTS ARRÉRAGES		0,00 \$
ÉCHÉANCE	2021-04-26	PÉNALITÉ	0,00 \$
No CLIENT	9999	TOTAL:	695,75 \$

DÉPÔT- LISTE DES CONTRATS (DÉPENSES - FOURNISSEURS) DE PLUS DE 25 000\$

CONSIDÉRANT l'article 961.4 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste tous les contrats la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2021.

Liste des contrats et des dépenses de plus de 25 000\$:

<i>Nom</i>	<i>Détails - objet</i>	<i>Total Achats incluant les taxes</i>
BEAUREGARD, FOSSES SEPTIQUES	Vidange fosses septiques	72 707,90\$
CAMION CARL THIBAUT INC.	Citerne incendie	452 813,52\$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	Diesel, essence	60 140,80\$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	RVER employés	32 800,12\$
DIESEL SHERBROOKE INC	Réparations camions	32 244,83\$
EDDY NET	Balai de rue	36 683,92\$
FQM ASSURANCE INC.	Assurance	34 077,39\$
IPR 360 INC	Travaux pavage	1 392 758,40\$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	28 299,51 \$
LES CONSTRUCTIONS MAURICE ET CLAUDE INC.	Gravier et abrasifs	29 703,60\$
MINISTÈRE DU REVENU	DAS	133 880,50\$
MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, droit barrage	157 711,33\$
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS	Quotes-parts	119 636,69\$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS	61 756,95\$
RENOVE & FILS INC.	Rénovation centre et autres rénovations	177 160,80\$
RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX	Collecte ordures	31 641,68\$
SINTRA INC.	Pierre	69 615,42\$
SOMAVRAC INC.	Calcium liquide	54 579,47\$
TETRA TECH QE INC.	Étude de sécurité barrage	65 356,39\$
TARDIF DIESEL	Réparation équipements	47 682,80\$
RÉAL VACHON	Terrain contigu barrage	92 110,36\$
VALORIS	Enfouissement ordures	32 242,21\$
WSP	Ingénieur	55 573,17\$

Le compte à rebours est commencé! Les entrepreneurs.es ont jusqu'au **15 mars 2022 à 16 h** pour s'inscrire. Tous les critères d'admissibilité, ainsi que la liste des catégories et des prix spéciaux, sont accessibles en ligne sur osentreprendre.quebec. Une activité de remise de prix couronnera les lauréats à l'échelon local en avril prochain.



DVSF compte avec la collaboration de précieux partenaires qui ont à cœur d'encourager et de soutenir les âmes entrepreneuriales du Val-Saint-François et tient à remercier la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, le Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François et le Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson. Au courant des prochaines semaines, un jury sera mis en place afin de recevoir et évaluer les candidatures du territoire de la MRC en vue de participer au gala régional estrien.

Le responsable du Défi Osentreprendre pour la MRC du Val-Saint-François, Louis-Philippe Laplante, conseiller aux entreprises à Développement Val-Saint-François, coordonnera le Défi sur le territoire et accompagnera les personnes qui souhaitent déposer une candidature. **Celles-ci sont invitées à communiquer avec lui au 819 826-6505, poste 228, ou par courriel à lpaplante@val-saint-francois.com.**



LA SÉCURITÉ CIVILE À SAINT-CLAUDE
C'est l'affaire de tout le monde



"PERSONNE VULNÉRABLE EN CAS DE SINISTRE (P.V.C.S)"

Le **Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Claude** a mis en place un formulaire afin que les gens visés puissent s'inscrire au fichier "**Personne vulnérable en cas de sinistre (P.V.C.S)**"

- Des personnes en situations d'handicap physique ou mental
- Des personnes âgées
- Des personnes en perte d'autonomie mental ou physique

Pourraient avoir besoin d'une aide particulière lors d'une situation en sécurité civile.

L'inscription se fait sur une base volontaire et peut être annulée en tout temps.

Le fichier "**Personne vulnérable en cas de sinistre (P.V.C.S)**" a pour but de permettre, lors d'un sinistre dans un bâtiment ou à proximité de celui-ci, de favoriser les mesures et un service adapté à l'évacuation des P.V.C.S. Il vise à connaître les particularités qui doivent être prises en compte lors d'une intervention auprès de ces clients.

Tous les renseignements inscrits dans ce fichier sont confidentiels, son usage est réservé aux mesures d'urgence de la Municipalité. Le Service de la sécurité incendie vous contactera une fois l'an afin de maintenir les dossiers à jour. **Nous vous invi-**

LOISIRS ET CULTURE

Glissade en folie

Le service de voirie a aménagé des pistes de glissades pour les citoyens de Saint-Claude. Elles sont disponibles entre l'hôtel de ville et l'école Notre-Dame-du-Sourire. Venez en profiter dès aujourd'hui.

La municipalité a du matériel de glisse disponible en location. Vous pouvez louer des soucoupes et des traîneaux de mousses GRATUITEMENT!

Raquettes en location

De plus, des raquettes sont disponibles à la location (gratuitement). Vous pouvez aller marcher au terrain de balle ou même sur le Lac Boissonneault!



Pour réserver votre matériel, il vous suffit de communiquer avec la municipalité par courriel ou par téléphone. Après avoir fait votre réservation, vous pourrez venir récupérer les morceaux que vous désirez durant nos heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8h30 à 16h30).

Pour avoir accès au matériel de glisse durant la fin de semaine, vous pouvez venir les chercher le jeudi et rendre le tout le lundi suivant.



Municipalité de Saint-Claude
directrice@st-claude.ca

295, Route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Téléphone: 819 845-7795





La saison 2022 du Défi château de neige est lancée en Estrie!

Sherbrooke, le 6 janvier 2022 – La saison hivernale est bien installée et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est heureux d'inviter tous les estriens, encore cette année, à relever le *Défi château de neige*, qui aura lieu du **10 janvier au 14 mars 2022!**

L'objectif premier de ce défi est de bouger dehors et de s'amuser, tout en s'adonnant à une activité classique de

l'hiver : la construction d'un château de neige! Les participants courent également la chance de gagner de merveilleux prix de participation tels que des passes annuelles familiales pour **Les Sentiers de l'Estrie**, des cartes cadeaux pour **Carbure Aventure**, la **Base de Plein Air André-Nadeau**, le **Centre de Ski de fond Richmond-Melbourne** et plusieurs autres.

Un défi gratuit et ouvert à tous!

Pour participer, il suffit de construire un château de neige à l'endroit de son choix, de l'immortaliser en photo et de partager celle-ci sur le site Internet du *Défi*, au defichateaudeneige.ca. Les prix seront attribués au hasard, tant au niveau provincial que régional, parmi ceux et celles qui auront inscrit leur château entre le 10 janvier et le 14 mars.

Lors de l'inscription, les participants devront répertorier leur construction parmi l'une des quatre catégories suivantes :

- **Famille : pour tout le monde**

- Petite enfance : pour les services de garde et les CPE qui encadrent les enfants de 0 à 5 ans
- École : pour les écoles primaires et secondaires

Organisme/municipalité : pour les OBNL et les municipalités

La sécurité d'abord!

Tout « travail » de construction vient avec ses mesures de sécurité! C'est pourquoi seuls les châteaux ne comportant aucun toit ou tunnel seront admissibles au concours et ceci, afin d'éviter de malencontreux incidents.

À propos du Défi château de neige

Adopté par les régions québécoises en 2014, le DCN est un défi en plein air ayant pour but de développer l'intérêt pour l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des enfants et des familles. D'envergure provinciale, il constitue un moyen facile de s'amuser et de faire bouger les jeunes à l'extérieur, même en hiver! Plus de 4 300 châteaux de neige ont été construits à travers la province lors de l'édition 2021.

OFFRE D'EMPLOI

Animateur (trice) de camp de jour, été 2022

En occupant un poste chez nous, tu auras la chance de passer un été fantastique, développer des liens fort avec tes collègues et obtenir une expérience sur le marché du travail qui te sera utile dans ta future carrière.

En plus, le retour des sorties en autobus! (si les normes sanitaires le permettent)

Tâches et responsabilités

Participe à la planification, l'organisation et la réalisation d'activités
Anime un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans dont il a la responsabilité
Assure la sécurité et le bien-être des enfants de son groupe
Prépare la programmation et le matériel nécessaire aux animations de son groupe.

Exigences

Âge minimum: 14 ans
Être responsable, dynamique et créatif
Être disponible pour TOUTE LA DURÉE du camp de jour
NOUVEAU: poste ouvert à tous, pas besoin d'être un étudiant!!

Conditions de travail

Durée : 7 semaines, du 27 juin au 12 août 2022

Horaire : - Il sera défini par l'intervenante en loisir en fonction du nombre d'enfants inscrits
- Horaire de 4 à 2 jours

Salaire: selon l'expérience

⇒ **Formations disponibles rénumérées (premiers soins et animation)**

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à la municipalité de Saint-Claude avant mardi 22 mars 2022 16h30 par courriel à France Lavertu, directrice@st-claude.ca, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude

Directrice générale

295, route de l'Église

Saint-Claude, J0B 2N0

Nouvelles

PERSEVERANCE SCOLAIRE

Merci d'être porteurs de sens.

Le conseil municipal rend hommage aux personnels de l'éducation surtout de l'École Notre-Dame du Sourire. Il nous faut aujourd'hui dire **MERCI** pour tous les efforts que vous avez fournis dans une situation si particulière, la pandémie. Cette énergie supplémentaire qui a été exigée, s'était avérée plus que nécessaire pour motiver les jeunes dans leur désir d'apprendre et dans leur engagement pour leur réussite éducative.

Vos gestes, vos mots, vos conseils, comptent énormément. Que vous soyez **parents, enseignants, éducateurs, employeurs, travailleurs communautaires, intervenants en milieux scolaires, personnels de soutien** ; merci à vous tous qui donnez du sens au parcours scolaire du jeune.

C'est en valorisant leurs efforts, leurs différentes aspirations scolaires et professionnelles, que vous leur offrez une direction claire. C'est en les encourageant à rester motivés et engagés, en stimulant leur autonomie, leur sentiment de compétence et d'appartenance, que vous les aidez à rêver à leur avenir. Car chaque jeune qui saisit l'importance de sa réussite éducative, et l'impact qu'elle a sur lui et sur son entourage, développe une meilleure perception de lui-même et est nettement plus motivé à fournir des efforts substantiels. Car chaque jeune qu'on oriente de façon bienveillante, et qui trouve une voie épousant ses aspirations, fait le choix naturel de s'ancrer davantage dans son parcours et fait tout ce qu'il faut pour arriver à ses buts.

Merci!

Nous encourageons tous les étudiants à poursuivre leur parcours scolaire.

**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**



DU 14 AU 18 FÉVRIER 2022
LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE
#JPS2022



**MERCI
D'ÊTRE
PORTEURS DE
SENS**

La MRC du Val Saint-François consulte la population pour la mise à jour de sa politique culturelle

Richmond, le 21 janvier 2022 – La MRC du Val Saint-François entreprend la mise à jour de sa politique culturelle. Dans le cadre de cet exercice de recherche, de réflexion et de planification, la MRC souhaite aller à la rencontre de la population pour la consulter sur ses besoins et ses attentes en matière d'offres et de services culturels.

Depuis 1994, la MRC du Val-Saint-François a affirmé à maintes reprises sa volonté d'inclure la culture dans ses actions de développement et considère qu'une politique culturelle s'avère un cadre de référence essentiel à la mise en œuvre du développement de la culture.

C'est dans un esprit de concertation que se tiendront, le **samedi 12 mars 2022**, trois séances de consultation publique citoyenne, dans chaque secteur du territoire :

- Valcourt, de 9h30 à 11h30
- **Windsor, de 12h30 à 14h30**
- Richmond, de 15h30 à 17h30

L'endroit exact où aura lieu chaque séance sera confirmé ultérieurement aux personnes inscrites.



Les rencontres de consultation consisteront en des groupes qualitatifs (*focus groups*) composés de citoyennes et de citoyens de la MRC de tous profils. Les discussions seront animées par nos partenaires de la firme Culturessor, qui nous accompagnent dans l'élaboration de la prochaine politique culturelle de la MRC du Val-Saint-François. Si la tenue de séances en présence n'est pas possible compte tenu des mesures sanitaires recommandées par le gouvernement, ces séances auront lieu en vidéoconférence (plateforme *Zoom*).

Afin que l'exercice soit le plus riche et le plus représentatif possible, la MRC invite toutes les personnes intéressées à manifester leur intérêt d'ici au 20 février en remplissant un rapide questionnaire sur leur profil : <https://ar3xbvnt6wn.typeform.com/to/HtzipVxD>. À la suite de cela, l'équipe de Culturessor procèdera à une sélection méthodologique des participants aux groupes de discussion. S'il vous est impossible de remplir le formulaire en ligne, vous pouvez contacter Anny Jasmin, conseillère en développement touristique et culturel, au **819 826-6505 poste 220**. Les personnes retenues pour les séances seront remerciées pour leur temps en recevant une compensation de 30 \$.

À GAGNER

1000 \$

**D'ÉPICERIE AVEC
ÉCONOLOGIS !**

Éconologis est un programme d'efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste qui offre des services gratuits vous proposant :

- **Un plus grand confort de votre logis;**
- **Un meilleur contrôle de votre consommation d'énergie.**



**En participant au
programme Éconologis,
vous courez
automatiquement la
chance de gagner
1000 \$ d'épicerie!**

POUR VOUS INSCRIRE :

www.expertbatiment.ca/econologis

ou par téléphone au 1 844 303-7333

**ÉCONO
LOGIS** 

Des conditions s'appliquent.

Le concours est organisé par Expertbâtiment, prestataire de service du programme Éconologis.



EXPERTBÂTIMENT.CA

EXPERTBÂTIMENT est un organisme dûment autorisé par le gouvernement du Québec à offrir le programme Éconologis.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

- Bois
- Branches
- Briques et béton
- Carton
- Électroménager
- Matériel électronique
- Métal
- Plastique agricole
- Résidus domestiques dangereux
- Vêtements
- Verre
- Styromousse no.6
- Matelas et meubles rembourrés
- Bardeau d'asphalte trié
- Matériaux de construction non valorisables

DATES ET HEURES D'OUVERTURE

ENTRE 9 H ET 15 H

SAMEDI 29 JANVIER 2022

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022

SAMEDI 26 MARS 2022

MATÉRIAUX REFUSÉS

- Matériel réutilisable
- Pas d'accès au réemploi
- Tubulures acéricoles
- Terre non contaminée
- Herbe et feuilles
- Béton armé
- Bloc de béton de 2pi de diamètre ou plus

INFORMATION

T. 819 845-2544 ou 819 826-6505 poste 321



666, CHEMIN KEENAN, MELBOURNE



Nouvelles Service Incendie



Le service incendie désire vendre un équipement:

- perceuse a glace - 2 horsepower/2 stages/ 4 Blade Power Auger
- 8 pouces

Vous devez faire une offre par écrit avant le 24 février 2022.

incendie@st-claude.ca
819-845-7795 poste 5



Chronique de l'inspecteur

OFFICIER EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Suite au départ de Jennifer en congé de maternité, nous désirons souhaiter la bienvenue à notre nouvelle ressource.

Pénélope Houle, officier d'expérience pour plusieurs municipalités et villes saura vous aider et vous guider à travers vos différents projets.

Au plaisir de vous rencontrer!



Chronique de l'inspecteur – règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Le 1er juillet 2021, des modifications au règlement sont entrés en vigueur.

Entre autres, le Règlement stipule

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès

